

LE PAIEMENT DU LAIT

AU 100 LIVRES

EST INJUSTE!

MEME POUR LA FABRICATION DU FROMAGE !

Personne aujourd'hui ne voudrait soutenir sérieusement que le mode de payer un prix uniforme par 100 livres de lait donne justice aux patrons. Il faudrait admettre que 100 livres de lait donnent toujours la même quantité de fromage, quelque le soit sa richesse, ce qui est reconnue pour une absurdité par tous ceux qui sont un tant soit peu au courant de l'industrie fromagère. D'ailleurs, de nombreuses expériences ont été faites, tant au Canada qu'aux Etats-Unis et ailleurs, démontrant jusqu'à l'évidence que le lait gras donne un plus fort rendement en fromage que le lait maigre.

On a fait des expériences concluantes en fabriquant, séparément, un certain nombre de fromages avec des laits de richesses différentes et on a obtenu des rendements par 100 livres de lait augmentant progressivement avec la richesse. Voici, par exemple, la moyenne des résultats de 300 expériences, obtenus à la Station Expérimentale de Geneva, New-York:

Pourcentage de gras	Livres de fromage
3.00.....	8.30
3.25.....	8.88
3.50.....	9.45
3.75.....	10.03
4.00.....	10.60
4.25.....	11.17
4.50.....	11.74
4.75.....	12.31
5.00.....	12.90

Ces chiffres démontrent une progression constante dans la quantité de fromage produit, au fur et à mesure que la teneur en gras du lait augmente.

On constatera, par les chiffres ci-dessus, que du lait dosant 5% de gras produit en moyenne au delà de 4½ livres de fromage de plus que du lait de 3%.

Il y a donc grave injustice de payer au patron, qui apporte du lait de 5%, la même somme d'argent pour ses 100 livres de lait, qu'à celui qui apporte la même quantité de lait, mais ne dosant que 4%.

La loi oblige toutes les fabriques de la province de Québec, qu'elles soient situées dans les villes ou dans les campagnes, à payer le lait suivant sa richesse. Ceux qui ne s'y conforment pas s'exposent à être poursuivis.

La SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE LAITIÈRE de la PROVINCE de QUÉBEC

PER
B-226

S

ADMINIS

VO

INDUSTRIE
NATIONALE